

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Lundi le 3 mai 2010 à 20 heures, se tenait à la salle communautaire de Saint-Narcisse-de-Rimouski, une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

Étaient présents à cette séance, les conseillers messieurs Harold Thibeault, Benoît Lavoie, Robert Duchesne et Marc-Aurèle Bélanger faisant quorum sous la présidence de son honneur la mairesse suppléante, madame Monique Sénéchal.

La mairesse suppléante, madame Monique Sénéchal, souhaite la bienvenue aux élus ainsi qu'aux quatre (4) personnes présentes dans l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

No. 20100501

L'ordre du jour est présenté par la mairesse suppléante, madame Monique Sénéchal et accepté à l'unanimité, sur proposition de monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger après y avoir :

ajouté les points suivants :

- 15- Règlement numéro 299 intitulé **«Règlement décrétant une dépense de 803 900 \$ et un emprunt de 803 900 \$ pour la réalisation de travaux de remplacement des services et de la voirie sur la rue des Cèdres»** :
 - 15.6- Appel d'offres / Projet 02147 (1426) ;
 - 15.7- Bordereau des comptes à payer numéro R299-20100430 ;

- 24- Divers :
 - 24.1- Lauréats régionaux des Grands Prix du tourisme québécois 2010 - Activité de plein air et de loisir - Canyon des portes de l'enfer de Saint-Narcisse-de-Rimouski ;
 - 24.2- Budget 2010 pour les activités du Comité d'embellissement ;
 - 24.3- Demande d'achat de terrain (Lot 37-3 du Rang V du Canton Macpès) de monsieur Steve Gagné ;
 - 24.4- Règlement numéro 273 intitulé **«Règlement décrétant la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier municipal et un emprunt au montant maximum de 410 000 \$ à cette fin»** :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

- 24.4.1- Appel d'offres / Projet RI05610 ;
- 24.4.2- Bordereau des comptes à payer numéro R273-20100430 ;
- 24.5- Nomination d'un(e) représentant(e) au sein du conseil d'administration de la *Corporation touristique du Domaine des Portes de l'enfer* ;

retranché les points suivants :

- 09- Lecture du règlement numéro 300 intitulé **«Règlement modifiant le règlement numéro 217 intitulé "Règlement concernant les nuisances"»** et adoption ;
- 22- Expertise relative aux capacités disponibles en eau potable et en eaux usées pour des projets d'expansion ;

et en laissant le point «*Divers*» ouvert.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2010

No. 20100502

Il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2010, préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

COMPTES À PAYER

No. 20100503

Après avoir pris connaissance des bordereaux de comptes à payer et du sommaire des paies, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Description	Montant
– Bordereau des comptes à payer numéro 20100428 contenant 61 factures pour un montant total à payer de :	73 897,11 \$
– Bordereau des comptes à payer numéro 20100503 contenant 5 factures pour un montant total à payer de :	7 234,03 \$
– Journaux des salaires / Avril 2010 :	25 620,03 \$
- rémunération brute des employés :	19 308,25 \$
- rémunération des élus :	1 136,68 \$
- équipement de sécurité :	39,10 \$
- allocation non-imposable aux élus :	568,32 \$
- allocation non-imposable aux pompiers :	0,00 \$
- avantages sociaux imposables :	1 143,94 \$
- cotisations de l'employeur :	3 409,74 \$
- frais de téléphone :	14,00 \$
Total des comptes à payer :	106 751,17 \$

Tous ces comptes étaient accompagnés du certificat de disponibilité de crédits émis par le secrétaire-trésorier, qui suffisent dans l'ensemble aux dépenses mentionnées précédemment.

CORRESPONDANCE

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, fait la lecture de la correspondance reçue depuis la dernière session ordinaire.

Revenus

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, informe les membres du conseil municipal des revenus suivants reçus depuis la dernière séance ordinaire :

Métal du Golfe	211,25 \$	Vente de vieux métaux le 7 avril 2010
Ministère des Finances du Québec	18,00 \$	Compensation tenant lieu de taxes pour les immeubles du Gouvernement du Québec (Ajustement / 2008 : 4,00 \$, ajustement / 2009 : 14,00 \$)

Demande d'aide financière de **La Croix-Rouge**

Dans une lettre datée d'avril 2010, le maire de la Ville de Rimouski, monsieur Éric Forest, nous rappelle l'événement survenu à Rimouski le 12 janvier dernier alors qu'un incendie a ravagé quelques maisons d'un secteur résidentiel forçant dix-neuf (19) sinistrés à avoir recours aux services de **La Croix-Rouge**.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Ainsi, celui-ci nous sollicite à démontrer notre solidarité envers **La Croix-Rouge** locale et ses bénévoles lors de la campagne annuelle de financement pour l'année 2010.

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, informe les élus que notre municipalité détient une entente de services avec cet organisme qui lui garantit une contribution annuelle d'un peu plus de 100 \$.

No. 20100504

Il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne donne pas suite à la demande d'aide financière formulée par le maire de la Ville de Rimouski, monsieur Éric Forest, pour **La Croix-Rouge**.

Demande d'aide financière de la Fondation du CHRR (Projet : Acquisition d'un nasolaryngoscope)

Dans une lettre d'avril 2010, la directrice générale de la Fondation du CHRR, madame Astrid Henry, s'adresse à notre municipalité afin d'obtenir une contribution financière à titre d'aide pour le projet visant à doter l'Hôpital de Rimouski d'un nasolaryngoscope permettant les examens, diagnostic, bilan et suivi des patients atteints de cancers de la sphère nez-gorge-oreilles traités en radiothérapie.

Informations : La municipalité a fait un don de 50,00 \$ à chaque année à cet organisme au cours des dix (10) dernières années.

No. 20100505

Il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski fasse un don de 50,00 \$ à la Fondation du CHRR pour le projet visant à doter l'Hôpital de Rimouski d'un nasolaryngoscope permettant les examens, diagnostic, bilan et suivi des patients atteints de cancers de la sphère nez-gorge-oreilles traités en radiothérapie.

Demande du «Conseil 9031 des Chevaliers de Colomb de St-Narcisse-de-Rimouski» : «Journée de pêche familiale - 12 juin 2010»

No. 20100506

ATTENDU QUE dans une lettre datée du 17 avril 2010, monsieur Jean-Guy Pigeon, coordonnateur pour le Comité organisateur - Édition 2010 des Chevaliers de Colomb - Conseil 9031 Macpès, s'adresse à la Municipalité pour faire la demande suivante pour leur activité «**Journée de pêche familiale - 12 juin 2010**», soit l'utilisation de la tente chapiteau (30' x 50') de la municipalité selon les mêmes

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

conditions que l'an dernier, c'est-à-dire, pour le prix de 100 \$, taxes incluses et incluant également le transport, le montage ainsi que le démontage de ladite tente ;

ATTENDU QUE le conseil municipal se dit prêt à contribuer à l'organisation de cet événement dans la mesure de ses moyens, pour cette année ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte de contribuer financièrement dans l'activité «**Journée de pêche familiale - 12 juin 2010**» organisée par «*Conseil 9031 des Chevaliers de Colomb de St-Narcisse-de-Rimouski*», le tout selon les conditions suivantes :

- 1) Réduction de 200,00 \$, taxes incluses, sur le prix régulier de 300,00 \$, taxes incluses, pour l'utilisation de la tente chapiteau (30' x 50') de la municipalité, incluant le transport, le montage ainsi que le démontage de ladite tente ;
- 2) Que le prix pour l'utilisation de la toilette chimique, le cas échéant, soit selon le tarif en vigueur, c'est-à-dire, 75,00 \$, taxes incluses, incluant le transport, l'installation, le retour ainsi que le nettoyage après utilisation.

Assemblée générale annuelle de la SADC de la Neigette inc.

No. 20100507

Il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski délègue madame Monique Sénéchal pour le représenter à l'assemblée générale annuelle la Société d'Aide au Développement des Collectivités (SADC) de la Neigette inc. qui se tiendra mardi le 11 mai 2010 à 19 h 30 au Pavillon de la Jeunesse de Rimouski / Quartier de Sainte-Blandine (19, rue du Pavillon).

Il est de plus résolu à l'unanimité que la municipalité s'engage à rembourser à madame Monique Sénéchal, les frais de déplacement (*Automobile*) relatifs à cette assemblée, selon le tarif en vigueur, le tout sur présentation des pièces justificatives.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

«L'Événement Country Western» de La Trinité-des-Monts

Le comité organisateur de «**L'Événement Country Western**» de La Trinité-des-Monts tiendra les activités de sa dixième édition les 7, 8, 9, 10 et 11 juillet prochain.

Ainsi, la présidente de cette activité, madame Céline Cloutier, nous invite à se joindre à eux pour la parade prévue le samedi le 10 juillet 2010 à 16 heures.

Madame Cloutier désire de plus, connaître notre intérêt à participer à certaines autres activités et à lui signifier notre intérêt à cet effet.

No. 20100508

Il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski se dit favorable à participer à la parade de l'activité «**L'Événement Country Western**» de La Trinité-des-Monts, en collaboration avec le Festival de la Fenaison, les dispositions finales restant à établir avec cet organisme.

Pour les autres activités, chacun des élus est laissé libre d'y participer ou non selon son intérêt.

33^e conférence régionale 2010 de RÉSEAU Environnement

Dans un courriel daté du 8 avril 2010, RÉSEAU Environnement nous invite à participer à la 33^e conférence régionale 2010 qui se tiendra jeudi le 13 mai 2010 au Centre des Congrès - Hôtel Riôtel (250, avenue du Phare Est, Matane) cette conférence s'adressant aux inspecteurs municipaux et/ou aux opérateurs en eau potable ou eaux usées.

Le coût d'inscription par personne membre est de 105,00 \$, taxes incluses, incluant les frais de la journée ainsi que les frais de repas.

À ce coût, il faut ajouter les frais de déplacement qui peut cependant être fait avec un véhicule de la Municipalité.

Les employés Gilles Théberge et Gerry Chapman sont fortement intéressés par cette activité.

No. 20100509

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski délègue messieurs Gilles Théberge et Gerry Chapman pour participer à la 33^e conférence régionale 2010 de RÉSEAU

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Environnement qui se tiendra jeudi le 13 mai 2010 au Centre des Congrès - Hôtel Riôtel (250, avenue du Phare Est, Matane), cette conférence s'adressant aux inspecteurs municipaux et/ou aux opérateurs en eau potable ou eaux usées.

Il est de plus résolu à l'unanimité que la municipalité paie l'inscription des personnes autorisées pour cette journée de formation s'élevant au montant de 105,00 \$ par candidat, taxes incluses, incluant les frais de la journée ainsi que les frais de repas.

Il est également résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise aussi ceux-ci à se rendre à cette conférence avec le camion Ford 1999 de la municipalité.

Renouvellement d'inscription à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

No. 20100510

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski renouvelle son adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2010-2011 et désigne les personnes suivantes pour le représenter au sein de cette dite agence :

- Madame Sylvie Proulx ;
- Monsieur Sylvain Guimond ;
- Monsieur Gervais Martin ;
- Monsieur Denis Vignola ;
- Monsieur Réjean Soucy.

Projet «Aménagement de ravages en forêt privée et sécurité publique» - Demande d'appui de la S.E.R. de la Neigette inc.

No. 20100511

ATTENDU QUE monsieur Daniel Bélanger, ingénieur forestier pour la Société d'Exploitation des Ressources de la Neigette inc., s'adresse à notre municipalité pour obtenir un appui concernant un projet intitulé «**Aménagement de ravages en forêt privée et sécurité publique**» que cet organisme désire présenter dans le cadre du **Programme de mise en valeur du milieu forestier - volet II** à la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent ;

ATTENDU QUE ce projet cadre bien avec les objectifs recherchés par la municipalité concernant la protection des cerfs et la sécurité publique des utilisateurs des chemins publics ;

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski donne son appui au projet intitulé «**Aménagement de ravages en forêt privée et sécurité publique**» présenté par la *Société d'Exploitation des Ressources de la Neigette inc.* à la *Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent*, dans le cadre du **Programme de mise en valeur du milieu forestier - volet II.**

Demande d'éclairage public / Bacs à l'intersection du chemin des Trois-Lacs et de la montée de l'Épervier

No. 20100512

Suite à la demande (*Lettre du 16 avril 2010*) de madame Francine Saint-Cyr, secrétaire de l'Association des propriétaires de chalets du Nord-Est du Lac Pointu, il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

- (**ACCUSE** réception de la lettre datée du 16 avril 2010, de madame Francine Saint-Cyr, secrétaire de l'Association des propriétaires de chalets du Nord-Est du Lac Pointu, dans laquelle celle-ci s'adresse à la municipalité pour demander l'installation d'un éclairage public pour les bacs situés à l'intersection du chemin des Trois-Lacs et de la montée de l'Épervier ;
- (**INFORME** la requérante que le conseil municipal a déjà établi ses priorités d'installation de nouvelles lampes de rue pour l'année 2010 et que la présente demande est donc considérée comme un renouvellement de demande (*Demande initiale reçue en juillet 2008*) faisant déjà partie des demandes placées sur la liste en attente de décision pour les années futures.

Financement de la collecte sélective municipale et future politique de gestion des matières résiduelles

No. 20100513

ATTENDU QUE les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en oeuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire ;

ATTENDU QUE le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008 ;

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans ;

ATTENDU QUE le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009 ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités ;

ATTENDU QUE la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition ;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 % ;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier ;

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité :

- QUE les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché ;

- QUE le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités ;
- QUE cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, monsieur Irvin Pelletier, député de Rimouski.

Demande de la Fabrique de Saint-Narcisse-de-Rimouski pour l'organisation de la «**Journée de la Fabrique**» samedi le 22 mai 2010

No. 20100514

ATTENDU QUE dans une lettre datée du 26 avril 2010, madame Nicole Albert, présidente de la *Fabrique de Saint-Narcisse-de-Rimouski* s'adresse à la municipalité pour demander que la salle communautaire leur soit prêtée gratuitement pour la tenue de l'activité «**Journée de la Fabrique**» qui se tiendra samedi le 22 mai 2010 ;

ATTENDU QU'il s'agit d'une activité de financement pour les activités courantes de la Fabrique ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski se dit d'accord pour contribuer à l'organisation de cette activité ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte la demande de la *Fabrique de Saint-Narcisse-de-Rimouski* et par conséquent, accepte de fournir gratuitement l'utilisation de la salle

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

communautaire de Saint-Narcisse-de-Rimouski pour l'activité
«**Journée de la Fabrique**» qui se tiendra samedi le 22 mai 2010.

Demande d'aide de la Fabrique de Saint-Narcisse-de-Rimouski pour son projet «Clôture au cimetière»

Dans une lettre datée du 2 mai 2010, madame Jeannine Ruest, pour la Fabrique de Saint-Narcisse-de-Rimouski, s'adresse à la municipalité pour demander de l'aide à la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski pour son projet «**Clôture au cimetière**».

Ainsi, l'aide souhaitée consiste à fournir la main-d'oeuvre pour enlever les sections Est et Sud de la clôture.

No. 20100515

En considération du fait que la municipalité est le propriétaire voisin du cimetière sur trois (3) des quatre (4) côtés de ce dit terrain, il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte de collaborer au projet de remplacement de la clôture du cimetière en fournissant gratuitement la main-d'oeuvre requise pour l'enlèvement des sections de la clôture pour les côtés Est et Sud de ce dit terrain.

Nouveau "Conseil exécutif" de la Corporation de Développement de Saint-Narcisse-de-Rimouski

Dans une lettre datée du 29 avril 2010, monsieur Martin Bélanger, président du nouveau "Conseil exécutif" de la Corporation de Développement de Saint-Narcisse-de-Rimouski, nous fait part des membres qui le compose.

Il s'agit de trois (3) personnes, soit : Monsieur Martin Bélanger, président, monsieur Gilles Proulx, vice-président et monsieur Georges Albert, secrétaire-trésorier.

Formation gratuite offerte par la Mutuelle des municipalités du Québec

Dans un courriel daté du 3 mai 2010, la Mutuelle des municipalités du Québec offre un programme de perfectionnement gratuit aux officiers municipaux en bâtiment et en environnement, aux directeurs généraux ainsi qu'aux élus municipaux sur les thèmes suivants :

- 1) Le rôle de l'officier municipal (1 jour / 31 mai) ;
- 2) Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (2 jours / 1 et 2 juin) ;

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

- 3) Atelier de perfectionnement sur le Q-2, r.8 de base (2 jours / 3 et 4 juin).

Ces formations sont dispensées à la MRC de Kamouraska.

No. 20100516

Il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise l'inspecteur municipal, monsieur Gilles Théberge, à suivre l'une ou l'autre des formations offertes par la Mutuelle des municipalités du Québec identifiées ci-avant.

Ainsi, la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski s'engage à rembourser à monsieur Théberge, les frais de déplacement (Automobile et repas) pour lui permettre d'assister à l'une ou l'autre de ces dites formations, le tout selon les tarifs en vigueur et sur présentation des pièces justificatives.

Démission de l'employé monsieur Jean-Marc Francoeur

Dans une lettre datée du 3 mai 2010, monsieur Jean-Marc Francoeur remet sa démission en tant qu'employé municipal occasionnel, cette démission étant effective comme en date du 7 mai 2010.

No. 20100517

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte la démission de monsieur Jean-Marc Francoeur à titre d'employé municipal occasionnel, le tout pour les motifs invoqués et selon son désir, soit comme étant effective à la date du 7 mai 2010.

Offre d'emploi

No. 20100518

Il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, pour lancer une offre d'emploi pour combler le poste «Employé municipal occasionnel».

Il est également résolu à l'unanimité que le conseil municipal forme le comité suivant pour procéder à la sélection des candidatures reçues pour ce poste et pour lui faire une recommandation sur le choix de la personne à retenir pour combler cet emploi :

- Monsieur Gilles Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier ;

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

- Monsieur Gilles Théberge, inspecteur municipal ;
- Monsieur Marc-Aurèle Bélanger, conseiller municipal.

Proposition de "Charte de la coalition bois"

No. 20100519

ATTENDU QUE la protection de l'environnement et le développement durable sont des priorités pour notre administration ;

ATTENDU QUE le bois est une ressource renouvelable permettant le développement durable ;

ATTENDU QUE l'utilisation du bois dans la construction d'édifices est reconnue comme une stratégie efficace dans la lutte aux changements climatiques ;

ATTENDU QUE la transformation du bois est moins énergivore que la production de l'acier et du béton ;

ATTENDU QUE chaque mètre cube de bois utilisé dans la construction d'un immeuble permet de retirer de l'atmosphère une tonne de CO₂ ;

ATTENDU QUE le bois est un matériau pouvant être utilisé pour les structures des édifices en respect du Code de la construction et du Code de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE le bois est un matériau disponible et que le Québec compte le plus grand nombre d'usines de solives et de poutres d'ingénierie en bois en Amérique du Nord ;

ATTENDU QUE l'Économie de plus de deux cents municipalités au Québec repose en grande partie sur l'activité forestière ;

ATTENDU QUE le secteur forestier traverse la pire crise de son histoire et que ses impacts compromettent l'avenir de nombreuses communautés locales ;

ATTENDU QUE la construction des bâtiments publics représente une opportunité de relance économique pour les entreprises et les travailleurs de l'industrie du bois ;

ATTENDU QUE la municipalité est en mesure de poser un geste de solidarité en joignant le rang des villes qui privilégient l'utilisation du bois ;

ATTENDU QUE la municipalité, comme les administrations publiques en général, doit tenir compte du rapport qualité-prix dans la réalisation de ses projets ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité :

- QUE la municipalité privilégie l'utilisation du bois de charpente dans la construction de tous ses édifices publics et que cette orientation se reflète dès la conception des devis, dans le respect des normes prévues au Code de construction, au

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Code de sécurité incendie et de toute autre norme applicable aux édifices visés ;

- QUE la municipalité, dans ses appels d'offres pour la construction de tels édifices publics, donne instruction à tous les soumissionnaires de se conformer au devis en présentant une soumission comprenant une structure en bois ;
- QUE la municipalité encourage les demandeurs de permis de construction à utiliser le bois comme principal matériau pour la structure de leur édifice ;
- QUE la municipalité favorise également l'utilisation du bois d'apparence dans la construction d'édifices publics et encourage les demandeurs de permis de rénovation à utiliser le bois d'apparence dans la réalisation de leurs projets ;
- QUE la municipalité fasse connaître, par les moyens de communications disponibles, les avantages de l'utilisation du bois dans les projets de construction ;
- QUE la municipalité joigne les rangs de la Coalition BOIS Québec ;
- QUE copie de la présente résolution soit transmise aux instances suivantes :
 - Monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
 - Madame Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;
 - Madame Nathalie Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune ;
 - Monsieur Bernard Généreux, président Fédération des Municipalités du Québec ;
 - Monsieur Irvin Pelletier, député de Rimouski ;
 - La Coalition BOIS Québec.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE (MAXIMUM DE 15 MINUTES)

Il n'y a aucune question de l'assemblée.

RAPPORT SUR LES PLAINTES TRAITÉES DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION ORDINAIRE

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, dépose à la table du conseil, une copie du «*Registre des plaintes - Demandes de services*» reçues pour le mois d'avril 2010 contenant deux (2) dossiers du numéro 013 au numéro 014.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Rapport - Procès-verbal de la réunion du 19 avril 2010

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, dépose à la table du conseil municipal, une copie du procès-verbal de la dernière assemblée des membres du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 avril 2010.

Démission (s)

No. 20100520

ATTENDU QUE monsieur Imre Szöke, dans une lettre datée du 28 avril 2010, a remis sa démission à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, son mandat devant se terminer seulement le 30 avril 2010 ;

ATTENDU QUE monsieur Réal Bélanger, dans une lettre datée du 28 avril 2010, a remis sa démission à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, son mandat devant se terminer seulement le 30 avril 2011 ;

POUR CETTE RAISON, il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

- 1) Accepte la démission de monsieur Imre Szöke, à titre de membre au sein du comité consultatif d'urbanisme, et ceci comme étant effective en date de la lettre déposée par celui-ci ;
- 2) Accepte la démission de monsieur Réal Bélanger, à titre de membre au sein du comité consultatif d'urbanisme, et ceci comme étant effective en date de la lettre déposée par celui-ci ;
- 3) Mandate les membres du comité consultatif d'urbanisme ainsi que tous les élus pour voir à faire les démarches nécessaires pour combler les postes devenus vacants au sein du comité consultatif d'urbanisme, par ces départs, le tout de concert avec le conseiller monsieur Harold Thibeault, étant l'élu mandaté pour faire le lien entre ce dit comité et le conseil municipal.

Membres dont le mandat se termine le 30 avril 2010

No. 20100521

ATTENDU QUE le mandat de monsieur Taylor Olsen, comme membre du comité consultatif d'urbanisme, prendra fin le 30 avril 2010 ;

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

ATTENDU QUE le mandat de monsieur Réjean Soucy, comme membre élu municipal du comité consultatif d'urbanisme, prendra fin le 30 avril 2010 ;

ATTENDU QUE ces deux (2) personnes désirent voir leur mandat renouvelé pour un mandat de deux (2) ans débutant à compter du 1^{er} mai 2010 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Narcisse-de-Rimouski, par la résolution numéro 10-019 adoptée le 19 avril 2010, recommandent le renouvellement des mandats de ces personnes selon leur souhait respectif ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski renouvelle les mandats de monsieur Taylor Olsen ainsi que de monsieur Réjean Soucy, à titre de membre au sein du comité consultatif d'urbanisme, soit pour la période du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2012 (2 ans).

Nouvelle (s) candidature (s)

No. 20100522

Suite à la réception de la candidature de madame Guylaine Pineault désirant être nommée au sein du Comité consultatif d'urbanisme, il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que cette dite candidature fasse l'objet d'une étude et recommandation par les membres du Comité consultatif d'urbanisme quant à son acceptation éventuelle ou non.

RAPPORT FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur

No. 20100523

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski adopte le rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, tel que présenté par le directeur général, monsieur Gilles Lepage, conformément aux réalisations suivantes :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES	
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009	
Revenus de fonctionnement	1,288,754 \$
Revenus d'investissement	20,000 \$
Total des revenus	1,308,754 \$
Charges de fonctionnement	1,355,130 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	(46,376) \$
Moins : revenus d'investissement	(20,000) \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	(66,376) \$
Éléments de conciliation à des fins fiscales	
Amortissement des immobilisations	227,907 \$
Financement à long terme des activités de fonctionnement	0 \$
Remboursement de la dette à long terme	(73,993) \$
Affectation : Des activités d'investissement	(54,044) \$
Affectation : Excédent (déficit) accumulé	73,900 \$
Autres éléments de conciliation	2,136 \$
Total des éléments de conciliation à des fins fiscales	175,906 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales :	109,530 \$

Il est de plus résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, à signer, pour et au nom de la municipalité, le **Rapport financier 2009**.

Publication du rapport

No. 20100524

Il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité, que la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise et mandate le directeur général, monsieur Gilles Lepage, pour publier sur le territoire de la municipalité, sous forme de circulaire, un résumé des états financiers de la municipalité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 et par conséquent, autorise le paiement des frais de poste inhérents s'élevant à 57,63 \$, taxes incluses.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN (LOT 36-52 RANG V CANTON MACPÈS) DE MADAME MARIE-MICHELLE BÉLANGER ET MONSIEUR VINCENT BÉDARD

No. 20100525

ATTENDU QUE madame Marie-Michelle Bélanger et monsieur Vincent Bédard désirent procéder à l'acquisition du lot 36-52 du Rang V du Canton Macpès afin d'y construire une résidence ;

ATTENDU QUE le conseil municipal se dit favorable à conclure cette transaction, avec toutefois certaines conditions ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte de vendre à madame Marie-Michelle Bélanger et monsieur Vincent Bédard, le terrain identifié sous le numéro de lot 36-52 du Rang V du Canton Macpès (*Contenant en superficie 1 081,3 mètres carrés*), le dit terrain étant situé en bordure de la rue des Pins, le tout pour le prix de 10 000,00 \$, plus les taxes applicables, cette somme étant payable comptant lors de la signature de l'acte de vente.

Il est de plus résolu à l'unanimité que cette transaction soit assujettie aux clauses spéciales suivantes, savoir :

- 1) Obligation de construire, à des fins résidentielles, sur le terrain présentement vendu, dans un délai de deux (2) ans à compter de la signature de l'acte de vente, une résidence conformément aux dispositions des règlements en vigueur ;
- 2) À défaut du respect de la clause spéciale 1), le vendeur aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur seulement 50 % du montant de la vente présentement payé, le reste servant à couvrir les frais encourus par la Municipalité, et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative, à signer tous les documents requis pour donner effet à cette rétrocession. Dans une telle alternative, toutes les améliorations faites au dit terrain appartiendront à la Municipalité comme autres dommages liquidés ;
- 3) Si l'acquéreur (*Ou ses ayants droit*) n'a pas satisfait à l'obligation de construire durant le délai établi (*2 ans à compter de la signature de l'acte de vente*), il ne pourra pas vendre le terrain concerné par la présente vente à des tiers en tout ou en partie, sans d'abord l'offrir par écrit à la Municipalité ou sans l'autorisation écrite (*Par résolution du conseil municipal*) à cet effet. Dans un tel

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

cas, la Municipalité disposera de soixante (60) jours de la réception d'une telle offre ou demande, pour l'accepter ou la refuser.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le maire, monsieur Laurent Proulx, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, soient autorisés, pour et au nom de la Municipalité, à signer l'acte notarié relatif à cette transaction ainsi que tous documents accessoires s'y rattachant.

Enfin, il est aussi résolu à l'unanimité que **la présente offre soit valide jusqu'au 31 juillet 2010 inclusivement**, étant établi qu'il s'agit de la date limite pour la signature de l'acte notarié relatif à cette transaction. Ainsi, dépassé le 31 juillet 2010, si cette dite transaction n'a pas été conclue par acte notarié, la présente résolution deviendra nulle et non applicable.

ÉQUIPEMENT (COMPRESSEUR À AIR) POUR TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE ET SERVICES)

No. 20100526

À la lumière des informations reçues, il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise l'achat d'un compresseur à air de marque HULK (6,5 HP Honda, 10 gallons) fourni par Dickner inc. au prix de 1 350,95 \$, plus les taxes applicables.

LA FÊTE DES VOISINS - DIMANCHE LE 6 JUIN 2010

No. 20100527

ATTENDU QUE les Municipalités du Québec ont reçu une invitation spéciale des divers intervenants provinciaux pour l'organisation de «**La Fête des voisins 2010**», devant se dérouler samedi le 5 juin prochain à l'échelle provinciale, et ceci dans le cadre de la *Semaine de la municipalité* ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire plutôt organiser son activité annuelle dimanche le 6 juin 2010, correspondant plus aux objectifs recherchés ainsi qu'aux activités à y tenir ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

- 1) Organise son activité annuelle municipale dimanche le 6 juin 2010, le tout selon à peu près la même structure que les

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

années passées (Kiosques, dîner aux hot-dogs et quelques activités) ;

- 2) Autorise le directeur général, monsieur Gilles Lepage à faire les achats requis pour cet événement.

DOSSIER(S) LOISIRS

Activités de la «*Fête de la Saint-Jean-Baptiste*»

No. 20100528

ATTENDU QUE le comité municipal des loisirs de Saint-Narcisse-de-Rimouski désire organiser des activités durant la période de la «*Fête de la Saint-Jean-Baptiste*» ;

ATTENDU QU'à cette fin, en plus de quelques autres activités, il désire organiser le traditionnel «*Feu de la Saint-Jean*» et adresse ainsi les demandes suivantes au conseil municipal, savoir :

- 1) Demande d'autorisation pour faire le feu de joie (*Feu de la Saint-Jean*) sur le stationnement de la salle communautaire ;
- 2) Demande la collaboration des pompiers volontaires du *Service en sécurité incendie* lors du feu de joie avec présence du camion autopompe sur les lieux de l'événement ;
- 3) Demande l'utilisation de la salle communautaire gratuitement pour leurs activités, représentant deux (2) journées de location soit les 23 et 24 juin 2010 ;
- 4) Demande de pouvoir faire de la musique d'animation jusqu'à au moins 3 h 00 a.m. le soir de l'activité (*Feu de la Saint-Jean le 23 juin*) ;
- 5) Demande de fournir gratuitement les équipements suivants, soit :
 - 5.1- Barricades pour contrôler l'accès par la rue du Parc ;
 - 5.2- Installation et démontage de la tente chapiteau ;
 - 5.3- Les barbecues avec bouteilles de propane ;
- 6) Demande que la rue du Pavillon (*Secteur au Sud de la rue de la Montagne*) soit fermée à la circulation automobile pour y tenir une activité de «*Course de tacot*» ;

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

ATTENDU QUE le conseil municipal se dit prêt à donner son appui pour cette activité selon certaines conditions ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski donne son appui au comité municipal des loisirs de Saint-Narcisse-de-Rimouski pour la tenue de ses activités les 23 et 24 juin 2010, accepte les demandes formulées précédemment et autorise l'organisation d'un feu de joie (*Feu de la Saint-Jean*) sur le terrain de stationnement de la salle communautaire, le tout selon les conditions suivantes :

- 1) **QUE** l'organisme promoteur détienne le permis de boisson requis à cette fin, délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec ;
- 2) **QUE** l'organisme promoteur ait obtenu au préalable un permis de brûlage par l'officier responsable de la municipalité, monsieur Gilles Théberge, pour faire ce genre de feu (*Feu pour célébrer la Fête de la Saint-Jean-Baptiste*), le tout selon les dispositions du règlement numéro 259 intitulé «**Règlement concernant les brûlages**» ;
- 3) **QUE** l'organisme promoteur s'assure d'une surveillance constante du feu jusqu'à son extinction complète et qu'il prévoit que ledit feu puisse être éteint rapidement en cas d'urgence. À cet effet, le cas échéant, les pompiers volontaires du *Service en sécurité incendie* de la municipalité sont autorisés à assister bénévolement cet organisme pour cet événement, le tout avec les équipements municipaux nécessaires à cette fin ;
- 4) **QUE** les résidus du feu et autres déchets pouvant avoir été laissés sur le terrain de la municipalité, soient enlevés au plus tard dans la journée suivant le feu afin de maintenir ledit terrain dans le meilleur état de propreté possible ;
- 5) **QUE** la musique extérieure pour l'animation de cette activité soit gérée de façon raisonnable pour être interrompue au plus tard à 3 h 00 a.m. le lendemain matin ;

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

- 6) **QUE** pour l'activité "*Course de tacot*", la fermeture de la rue du Pavillon est acceptée en autant que :
- (L'opérateur en eau potable, monsieur Gerry Chapman, soit informé de l'horaire de fermeture ;
 - (La signalisation requise à cette fin soit mise en place avant le début de l'activité et enlevée à la fin par les membres du comité organisateur, le tout selon les directives de l'inspecteur municipal, monsieur Gilles Théberge.

Projet «**Terrain de jeux - été 2010**» / Offre d'emploi pour l'engagement d'un(e) moniteur(trice)

No. 20100529

Il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, mandate le directeur général, monsieur Gilles Lepage, pour faire paraître, sous forme de circulaire, une offre d'emplois pour le projet «**Terrain de jeux - été 2010**».

Il est également résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise le paiement des frais de poste reliés à cette circulaire, lesquels frais s'élèvent à 57,63 \$, taxes incluses.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski forme le comité de sélection suivant qui verra à recommander au conseil l'engagement de la personne qui sera payée par la municipalité pour ce projet :

- Monsieur Gilles Lepage, directeur général de la Municipalité ;
- Madame Marie-Ève Bergeron, technicienne en loisirs et développement pour la Municipalité ;
- Monsieur Benoît Lavoie, conseiller municipal ;

RÈGLEMENT NUMÉRO 299 INTITULÉ «**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 803 900 \$ ET UN EMPRUNT DE 803 900 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES SERVICES ET DE LA VOIRIE SUR LA RUE DES CÈDRES**»

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, monsieur Gilles Lepage, dépose son *Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

à voter relatif au règlement d'emprunt numéro 299, lequel certificat se lit comme suit :

1. Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 299 **«Règlement décrétant une dépense de 803 900 \$ et un emprunt de 803 900 \$ pour la réalisation de travaux de remplacement des services et de la voirie sur la rue des cèdres»** établi selon l'article 553 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, fut de 1087;
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu, établi selon l'article 553 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, fut de 120;
3. Le nombre de demandes faites par les personnes habiles à voter sur ledit règlement demandant la tenue d'un scrutin référendaire fut de 0 lors de la tenue de la procédure d'enregistrement qui eut lieu mercredi le 21^e jour du mois d'avril 2010 de 9 à 19 heures, au bureau de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, situé au 7, rue du Pavillon;
4. Le règlement numéro 299 **«Règlement décrétant une dépense de 803 900 \$ et un emprunt de 803 900 \$ pour la réalisation de travaux de remplacement des services et de la voirie sur la rue des cèdres»** est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter conformément au chapitre IV de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Avis d'opportunité / MRC de Rimouski-Neigette

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, informe les élus que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette a approuvé, lors de sa séance ordinaire tenue le 14 avril 2010, notre règlement numéro 299 intitulé **«Règlement décrétant une dépense de 803 900 \$ et un emprunt de 803 900 \$ pour la réalisation de travaux de remplacement des services et de la voirie sur la rue des cèdres»**.

Confirmation de subvention dans le cadre du programme "PRECO"

Dans une lettre datée du 31 mars 2010, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

territoire du Québec, nous confirme une aide financière maximum de 441 250 \$ dans le cadre du programme "PRECO" (Programme de renouvellement des conduites) pour le projet de remplacement des services d'aqueduc, d'égout domestique et d'égout pluvial ainsi que de la voirie pour la rue des Cèdres.

Protocole d'entente numéro 231482 entre **LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE** et **LA PAROISSE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI** - Programme de renouvellement des conduites

No. 20100530

ATTENDU QUE nous avons reçu un protocole d'entente à intervenir entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec et la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski pour les travaux concernant le projet de **«Renouvellement des conduites en eau potable, eaux usées et eaux pluviales de la rue des Cèdres et réfection de la voirie»** (Dossier numéro 231482) ;

ATTENDU QUE ce protocole d'entente est conforme aux volontés du conseil municipal ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

- (Accepte le protocole d'entente numéro 231482 pour le projet de **«Renouvellement des conduites en eau potable, eaux usées et eaux pluviales de la rue des Cèdres et réfection de la voirie»**, le tout tel que soumis ;
- (Autorise le maire, monsieur Laurent Proulx, à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, ainsi que tous documents s'y rattachant.

Mandat pour étude géotechnique

No. 20100531

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gilles Lepage, informe les membres du conseil municipal, qu'il a reçu deux (2) soumissions pour l'étude géotechnique requise dans le cadre du projet **«Renouvellement des conduites en eau potable, eaux usées et eaux pluviales de la rue des Cèdres et réfection de la voirie»**, soit celles des firmes suivantes, aux montants identifiés ci-après, ces montants excluant les taxes applicables :

- 3 835,00 \$ / *Inspec-Sol inc.* ;
- 4 000,00 \$ / *LVM Technisol inc.* ;

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est donc celle produite par *Inspec-Sol inc.* au montant de 3 835,00 \$, excluant les taxes applicables ;

ATTENDU QUE dans une lettre datée du 26 avril 2010, monsieur Sylvain Doucet, ingénieur pour *BPR-Infrastructure inc.*, nous recommande d'octroyer le mandat d'étude géotechnique à la firme *Inspec-Sol inc.* au prix soumis, cette soumission représentant la plus basse soumission conforme reçue ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte la soumission de la firme *Inspec-Sol inc.* au prix de 3 835,00 \$, excluant les taxes applicables, pour l'étude géotechnique requise dans le cadre du projet «**Renouvellement des conduites en eau potable, eaux usées et eaux pluviales de la rue des Cèdres et réfection de la voirie**», et autorise donc l'exécution de ce mandat selon les directives émises par *BPR-Infrastructure inc.* dans le document intitulé "**Municipalité de Saint-Narcisse / Eau potable, égout et voirie - Rue des Cèdres / Étude géotechnique / Mandat spécifique / Référence 02147 / Avril 2010**".

Appel d'offres / Projet 02147 (1426)

No. 20100532

Il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise le lancement d'un appel d'offres pour le projet de «**Renouvellement des conduites en eau potable, eaux usées et eaux pluviales de la rue des Cèdres et réfection de la voirie**» (*Dossier BPR-02147*), et mandate à cette fin le directeur général, monsieur Gilles Lepage, pour voir à coordonner les activités s'y rapportant, le tout de concert avec l'ingénieur de *BPR-Infrastructure inc.* responsable de ces travaux, soit monsieur Serge Ruest.

Bordereau des comptes à payer numéro R299-20100430

No. 20100533

Après avoir pris connaissance du bordereau des comptes à payer numéro R299-20100430, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte le compte à payer de ce dit bordereau comprenant une (1) facture et totalisant des dépenses pour un montant total de 2 312,57 \$ et en autorise le paiement.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

TONTE DE GAZON DES TERRAINS MUNICIPAUX POUR L'ÉTÉ 2010

No. 20100534

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, retienne l'offre de monsieur Pierre-Gino Gobeil, pour faire faire la tonte des pelouses des terrains de la municipalité durant l'été 2010, le tout conformément au projet de contrat intitulé «**Tonte des pelouses de la municipalité/Année 2010**» et au prix de six mille dollars (6 000,00 \$), lequel prix comprend les équipements, la main-d'oeuvre et l'essence nécessaires pour ces travaux.

Il est également résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise le maire, monsieur Laurent Proulx et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat à intervenir entre les parties concernées pour l'exécution de la présente résolution.

FERTILISATION ET CONTRÔLES DES PELOUSES DU COMPLEXE MUNICIPAL ET DU COMPLEXE DES SPORTS ET LOISIRS POUR L'ANNÉE 2010

No. 20100535

Il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski retienne les services de Les Aménagements Lamontagne inc. pour faire faire la fertilisation et les divers contrôles des pelouses du Complexe municipal, du Complexe des sports et loisirs, ainsi que pour le terrain du Parc à l'entrée Est du village, durant l'année 2010, le tout conformément aux dispositions du document intitulé «**Formule de soumission - Fertilisation et contrôles des pelouses - 2010**» et au prix total de 1 282,28 \$, taxes incluses, ce prix comprenant tous les items de la soumission produite le 30 avril 2010 à l'exception des points 1.6, 2.6 et 3.6 (*Fertilisation d'automne*) qui ont été retranchés du contrat.

Ces services seront donc payés suivant les termes et conditions des factures émises par Les Aménagements Lamontagne inc. et les travaux seront supervisés et vérifiés par l'inspecteur municipal monsieur Gilles Théberge.

FACTURATION DE SERVICES EN SÉCURITÉ INCENDIE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCELLIN

No. 20100536

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, a reçu sept (7) factures de la municipalité de Saint-Marcellin totalisant un montant de 13 892,80 \$ à payer pour des services en sécurité incendie rendus par cette municipalité pour la période du 8 octobre 2009 au 8 avril 2010 ;

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

ATTENDU QUE le conseil municipal considère ces facturations exagérées, d'autant plus que nous n'avons pas d'entente avec cette dite municipalité pour ce genre de services ;

ATTENDU QU'il y aurait lieu de tenir une rencontre conjointe pour discuter de ces factures ainsi que pour discuter d'une éventuelle entente d'échange de services en matière de sécurité incendie ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski demande au conseil de la municipalité de Saint-Marcellin une rencontre entre les deux (2) conseils municipaux afin d'en venir à un règlement concernant les factures qui nous ont été transmises par celle-ci ainsi que pour s'entendre sur une éventuelle entente d'échange de services en matière de sécurité incendie.

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, est mandaté pour voir à l'organisation de cette rencontre.

OMH DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Démission d'un représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'OMH de Saint-Narcisse-de-Rimouski, monsieur Raymond Thibault

No. 20100537

Il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte la démission de monsieur Raymond Thibault à titre de représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Narcisse-de-Rimouski, le tout comme étant effective en date du 9 avril 2010 tel que souhaité par celui-ci.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski remercie monsieur Raymond Thibault pour l'ensemble des services rendus à ce titre.

Nomination d'un(e) administrateur(trice) représentant le conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'OMH de Saint-Narcisse-de-Rimouski

No. 20100538

Il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski désigne madame Jasmine Gosselin pour représenter le conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Narcisse-de-

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Rimouski, et ceci en remplacement de monsieur Raymond Thibault qui vient de démissionner à ce titre.

Madame Gosselin accepte.

Le mandat de madame Jasmine Gosselin est donc d'une durée d'environ vingt (20) mois, dont le début est effectif à compter de la présente soit le 3 mai 2010 pour se terminer le 27 décembre 2011.

RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 284 INTITULÉ «*RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 300 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 300 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN GARAGE ET TRANSFORMATION & TRANSFORMATION DU GARAGE MUNICIPAL EXISTANT EN CASERNE INCENDIE*»

Soumissions pour travaux à réaliser

No. 20100539

ATTENDU QUE plusieurs soumissions ont été reçues pour les travaux à réaliser sur la *Caserne incendie (43, rue Industrielle)* et sur le *Garage municipal (53, rue Industrielle)* ;

ATTENDU QU'il s'agit de soumissions par type de travaux à effectuer et que ces soumissions de façon individuelle sont de l'ordre de moins de 25 000 \$;

ATTENDU QU'il y aurait lieu que ces demandes de prix et attribution de travaux soient gérées par les employés municipaux (*Gilles Lepage, directeur général & Gilles Théberge, inspecteur municipal*) ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski décrète que l'attribution des travaux à réaliser en vertu du règlement portant le numéro 284 intitulé «*Règlement décrétant une dépense de 300 000 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition d'un garage et transformation & transformation du garage municipal existant en caserne incendie*», soit gérée par les employés municipaux (*Gilles Lepage, directeur général & Gilles Théberge, inspecteur municipal*), après, bien sûr, avoir recherché le meilleur prix possible pour les travaux à exécuter.

INSTALLATION DE CAPTAGE ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

No. 20100540

ATTENDU QUE dans une lettre datée du 12 mars 2010 et suite à l'inspection effectuée le 27 janvier dernier, monsieur Marco Bossé, Chef du contrôle agricole et de la qualité de l'eau du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, nous informe que des irrégularités ont été constatées et nous demande de lui transmettre une description de la démarche

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

que nous proposons pour régulariser ce dossier et cela d'ici le 7 mai 2010 ;

ATTENDU QU'à la demande du directeur général, monsieur Gilles Lepage, monsieur Michel Cossette, ingénieur de *BPR-Infrastructure inc.*, a produit une lettre (*Datée du 3 mai 2010*) dressant un sommaire des tâches à réaliser avec échéancier, le tout pour répondre à la demande mentionnée au paragraphe précédent ;

ATTENDU QUE cette proposition convient au conseil municipal ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte le contenu de la lettre datée du 3 mai 2010 adressée à monsieur Marco Bossé, Chef du contrôle agricole et de la qualité de l'eau du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec par monsieur Michel Cossette, ingénieur de *BPR-Infrastructure inc.*, et mandate ce dernier pour la transmettre au destinataire.

Il est de plus résolu à l'unanimité de demander à monsieur Michel Cossette, ingénieur de *BPR-Infrastructure inc.*, de fournir à la municipalité, une proposition de mandat avec estimation des coûts pour le projet de «**Coordination du dossier de mise aux normes de l'eau potable de la municipalité**», étant convenu que cette dite proposition doit parvenir à la municipalité au plus tard vendredi le 28 mai 2010.

PROGRAMME «**SUBVENTIONS SALARIALES**» - EMBAUCHE DES PARTICIPANTS

No. 20100541

ATTENDU QUE suite à une information verbale reçue de madame Christiane Arseneault, agente d'aide à l'emploi pour EMPLOI QUÉBEC, le projet présenté visant à obtenir une subvention salariale pour l'embauche de deux (2) personnes a été accepté ;

ATTENDU QUE nous sommes maintenant dans la phase recherche de candidats-es pour réaliser les objectifs de ce projet ;

ATTENDU QUE pour éviter des délais, il serait intéressant que l'embauche des travailleurs devant participer à ce projet soit gérée par le directeur général, monsieur Gilles Lepage ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski désigne et mandate le directeur général, monsieur Gilles Lepage, à titre de responsable de l'embauche des employés pour le projet de

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

subvention salariale et par conséquent lui accorde le pouvoir d'agir en ce sens.

Toutefois, celui-ci devra faire rapport de ses décisions au conseil municipal.

LAURÉATS RÉGIONAUX DES GRANDS PRIX DU TOURISME QUÉBÉCOIS 2010 - ACTIVITÉ DE PLEIN AIR ET DE LOISIR - CANYON DES PORTES DE L'ENFER DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

No. 20100542

Il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski adresse une motion de félicitations au *Canyon des Portes de l'Enfer de Saint-Narcisse-de-Rimouski* pour la reconnaissance obtenue lors de la 25^e édition des **GRANDS PRIX DU TOURISME QUÉBÉCOIS 2010**, soit dans la catégorie "**Activité de plein air et de loisir**".

Le conseil municipal tient de plus à remercier tous les gens concernées par cette reconnaissance et à exprimer toute leur gratitude pour l'implication des administrateurs, employés et bénévoles oeuvrant au sein du *Canyon des Portes de l'Enfer de Saint-Narcisse-de-Rimouski*.

BUDGET 2010 POUR LES ACTIVITÉS DU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

No. 20100543

ATTENDU QUE le comité d'embellissement a recommencé ses activités et désire déjà réaliser quelques projets pour l'année 2010, soit le réaménagement du parterre à la Bibliothèque municipale ainsi que le réaménagement du pavé et de l'espace floral à l'entrée du bureau municipal ;

ATTENDU QUE le comité d'embellissement désire s'assurer de la collaboration de la municipalité dans ses projets et désire obtenir le budget prévu à cette fin pour l'année 2010 ;

ATTENDU QUE le budget 2010 prévu pour le comité d'embellissement est de 1 400 \$ (*Poste numéro 02-610-01-959*) ;

ATTENDU QUE le conseil municipal se dit favorable aux orientations du comité d'embellissement et se dit prêt à y contribuer dans la mesure de ses moyens et disponibilités budgétaires ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

(**ACCEPTE** les deux (2) projets proposés par le comité d'embellissement soit le réaménagement du parterre à la

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Bibliothèque municipale ainsi que le réaménagement du pavé et de l'espace floral à l'entrée du bureau municipal ;

- (**ACCEPTE** d'allouer une contribution maximale de 1 400 \$ au comité d'embellissement pour l'année 2010 et en autorise le paiement, cette contribution étant payable soit directement à ce dit comité ou par le paiement de dépenses engagées par celui-ci, le tout jusqu'à concurrence du montant maximum établi précédemment.

DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN (LOT 37-3 DU RANG V DU CANTON MACPÈS) DE MONSIEUR STEVE GAGNÉ

No. 20100544

ATTENDU QUE monsieur Steve Gagné désire procéder à l'acquisition du lot 37-3 du Rang V du Canton Macpès afin d'y construire une résidence ;

ATTENDU QUE le conseil municipal se dit favorable à conclure cette transaction, avec toutefois certaines conditions ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte de vendre à monsieur Steve Gagné, le terrain identifié sous le numéro de lot 37-3 du Rang V Canton Macpès (*Contenant en superficie 9 845,2 pieds carrés*), le dit terrain étant situé en bordure de la rue de la Montagne, le tout pour le prix de 1 500,00 \$, plus les taxes applicables, cette somme étant payable comptant lors de la signature de l'acte de vente.

Il est de plus résolu à l'unanimité que cette transaction soit assujettie aux clauses spéciales suivantes, savoir :

- 1) Obligation de construire, à des fins résidentielles, sur le terrain présentement vendu, dans un délai de deux (2) ans à compter de la signature de l'acte de vente, une résidence conformément aux dispositions des règlements en vigueur ;
- 2) À défaut du respect de la clause spéciale 1), le vendeur aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur seulement 50 % du montant de la vente présentement payé, le reste servant à couvrir les frais encourus par la Municipalité, et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative, à signer tous les documents requis pour donner effet à cette rétrocession.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Dans une telle alternative, toutes les améliorations faites au dit terrain appartiendront à la Municipalité comme autres dommages liquidés ;

- 3) Si l'acquéreur (*Ou ses ayants droit*) n'a pas satisfait à l'obligation de construire durant le délai établi (*2 ans à compter de la signature de l'acte de vente*), il ne pourra pas vendre le terrain concerné par la présente vente à des tiers en tout ou en partie, sans d'abord l'offrir par écrit à la Municipalité ou sans l'autorisation écrite (*Par résolution du conseil municipal*) à cet effet. Dans un tel cas, la Municipalité disposera de soixante (60) jours de la réception d'une telle offre ou demande, pour l'accepter ou la refuser.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le maire, monsieur Laurent Proulx, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, soient autorisés, pour et au nom de la Municipalité, à signer l'acte notarié relatif à cette transaction ainsi que tous documents accessoires s'y rattachant.

Enfin, il est aussi résolu à l'unanimité que **la présente offre soit valide jusqu'au 31 juillet 2010 inclusivement**, étant établi qu'il s'agit de la date limite pour la signature de l'acte notarié relatif à cette transaction. Ainsi, dépassé le 31 juillet 2010, si cette dite transaction n'a pas été conclue par acte notarié, la présente résolution deviendra nulle et non applicable.

RÈGLEMENT NUMÉRO 273 INTITULÉ «RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL ET UN EMPRUNT AU MONTANT MAXIMUM DE 410 000 \$ À CETTE FIN»

Appel d'offres / Projet RI05610

No. 20100545

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise le lancement d'un appel d'offres pour le projet de «**Fourniture et pose d'enrobé bitumineux / Chemin Duchénier**» (*Dossier BPR-RI05610*), et mandate à cette fin le directeur général, monsieur Gilles Lepage, pour voir à coordonner les activités s'y rapportant, le tout de concert avec l'ingénieur de *BPR-Infrastructure inc.* responsable de ces travaux, soit monsieur Serge Ruest.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Bordereau des comptes à payer numéro R273-20100430

No. 20100546

Après avoir pris connaissance du bordereau des comptes à payer numéro R273-20100430, il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte le compte à payer de ce dit bordereau comprenant une (1) facture et totalisant des dépenses pour un montant total de 777,17 \$ et en autorise le paiement.

NOMINATION D'UN(E) REPRÉSENTANT(E) AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION TOURISTIQUE DU DOMAINE DES PORTES DE L'ENFER

No. 20100547

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski désigne monsieur Harold Thibeault pour représenter le conseil municipal au sein du conseil d'administration de la *Corporation touristique du Domaine des Portes de l'Enfer*.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No. 20100548

Il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité, de faire la levée de l'assemblée.

Et la séance est levée Sine Die vers 21 heures 10.